

Les Heures Historiques de Sully sur Loire



Le week-end du 11 et 12 mai, s'est tenu la fête des Heures Historiques de Sully sur Loire. Cet évènement s'impose, sans nul doute, comme le plus grand rassemblement français multi-époques. Plus de 900 reconstituteurs étaient présents. Installés pour certains depuis le jeudi 8 mai, les quelques 70 groupes de reconstitution ont rivalisés pour monter et présenter un camp conforme à la réalité historique représentée.

Malgré une météo peu favorable, 15 000 à 20 000 spectateurs sont venus plonger dans l'histoire à la rencontre des participants.

Samedi matin a eu lieu le défilé dans les rues de la ville et présentation des groupes devant les officiels de la région et de la ville. Un cortège impressionnant de longueur du fait du nombre de reconstituteurs.

L'après midi fut consacré aux démonstrations. L'arène de présentation, a été placée cette année, au milieu du public. ce placement a été idéal pour la qualité du spectacle. Combats, tirs au canon, au mortier, stick de paras, manoeuvres de reconnaissance, d'approche, le public fut tenu en haleine pendant tout l'après-midi. Le clou du spectacle étant l'hommage rendu à l'aviation au travers d'une présentation mettant en scène le De Havilland SE5 du Baron Jeannot de l'association le Crapouillot. Dans ce tableau,

la réplique volante de cet avion célèbre de la 1ère guerre mondiale, est démarré par son pilote et les mécaniciens puis entame une séquence de décollage sur la piste au milieu de la canonnade ennemie.

Samedi soir, le spectacle réunissant tout les groupes devant le château fut une réussite. Il fut suivi par le traditionnel feu d'artifice. Dimanche, la journée fut rythmée par les présentations dynamiques et le grand défilé de clôture.

Militaria Magazine organisait un concours pour récompenser le campement le plus fidèle à l'époque et le plus beau reconstituteur pour chacune des périodes historiques. Un trophée fut remis aux associations gagnantes et un prix aux individuels par *Histoire & Collections*, partenaire des Heures Historiques. Résultats et reportage dans le numéro de juin de *Militaria Magazine*.

Nous tenons à remercier les organisateurs de ce rassemblement pour la qualité de la fête avec une pensée particulière pour Eric Borny et Patrick Hélaïne, les volontaires du comité des fêtes de Sully sur Loire. Nous n'oublions pas le conseil général et la municipalité sans qui cet évènement ne pourrait avoir lieu.

Merci aux groupes. Le rendez-vous pour l'année prochaine est déjà pris.

www.facebook.com/Heures.Historiques.Sully



Wings of Freedom - Noirmoutiers

NVA (*NOIRMOUTIER VÉHICULES ANCIENS*), organise une reconstitution d'envergure sur l'île de Noirmoutier les 29 & 30 Juin, avec en point d'orgue la présentation en vols d'avions historiques. Un Piper, un Mosquito, un P51 Mustang et aussi la venue exceptionnelle du B17 anglais Sally B, dernière Forteresse Volante en état de vol en Europe. Dans le magnifique cadre de l'île de Noirmoutier, au milieu d'une batterie de blockhaus classée Patrimoine du XXème siècle, sera disposé un camp US, avec M8, Chevrolet porte-bombe, Cushman, Harley

Davidson, GMC, Dodge Carry all, Kubelwagen, jeep, etc... (50 véhicules militaires, 40 véhicules civils d'avant guerre, 100 figurants). Un débarquement grandeur nature sera reconstitué avec une authentique barge Higgins LCM.

Une stèle en mémoire du crash du B17 sur la plage le 4 Juillet 1943, sera inaugurée, en présence des familles américaines de l'équipage.

Rens: <http://nva-no.com/>

Jean-Paul LIMAGNE
Président N.V.A.



Enfin des résultats concrets pour l'ensemble des collectionneurs européens !

Comme vous le savez la F.P.V.A. (Fédération des collectionneurs pour la sauvegarde du Patrimoine et la préservation des Véhicules, Equipements et Armes Historiques) a été créée à l'issue de la publication du décret n°2005-1463 du 23 novembre 2005 qui classait certains matériels de collection en matériels de guerre. Déçu par les résultats de nos représentants, un groupe de collectionneurs a décidé de se passer des fédérations traditionnelles pour défendre l'intérêt général des matériels militaires historiques. Depuis 8 ans, nous n'avons cessé de tisser des contacts, de nous rendre à des réunions dans les ministères, d'intervenir auprès des parlementaires, des commissions et des assemblés.

Or, nous venons d'obtenir le résultat du travail acharné que nous menons en faveur de tous les collectionneurs européens, puisque le point ML 6 note 4 de la directive 2012/47/UE de la Commission du 14 décembre 2012 en ce qui concerne la liste des produits liés à la défense, ainsi que l'annexe de l'Arrêté du 7 mars 2013 relatif à la liste des matériels de guerre et matériels assimilés soumis à une autorisation préalable d'exportation et des produits liés à la défense soumis à une autorisation préalable de transfert, prévoient désormais, que les véhicules fabriqués avant 1946, non modifiés, et ne comportant pas d'armes ou comportant des armes régulièrement neutralisées ne sont pas des matériels de guerre ou assimilés

nécessitant une autorisation pour franchir une frontière d'un pays membre de l'Union.

Nous tenons à remercier tous les intervenants dans ce dossier, sénateurs, députés, commission des lois, conseillers des ministres qui ont su comprendre les aspirations des collectionneurs représentés par la F.P.V.A. dont vous connaissez la pugnacité et la cohésion.

Nous remercions particulièrement les services juridiques du ministère de la défense, qui ont su nous écouter et travailler avec nous pour l'intérêt général : la préservation du patrimoine ! Sans leur aide, il n'aurait pas été possible d'aboutir à un tel résultat pour tous les collectionneurs européens. Merci aussi à Monsieur le Ministre de la Défense de l'époque qui a tenu la promesse faite devant les parlementaires lors du vote de la loi n°2011-702 du 22 juin 2011.

Merci aussi à l'ensemble de nos adhérents qui n'ont pas hésités à contacter leurs élus et qui avec l'intervention du député Franck Marlin à l'assemblée nationale et du sénateur Gérard César au Sénat, n'ont pas hésité à déposer des questions parlementaires et des propositions de loi pour aboutir aux avancées de la Loi n°2012-304 du 6 mars 2012.

Pour cette dernière, attention cependant, le décret d'application n'est pas encore publié. Espérons que les bonnes nouvelles suivront.

R.PIERREFICHE
Président de la FPVA